

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt – cinq, le 29 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal

22 septembre 2025

Présents :

- 1 M. Daniel RABU
- 2 M. Michel GAUVIN
- 3 Mme Marie-Paule SECHET
- 4 M. Robert GIRAULT
- 5 Mme Elodie RETIF
- 6 M. Michel BERTRAND
- 7 M. Pierrick MENARD

- 8
- 9 Mme Jacqueline PANTECOU
TEAU
- 10 M. Régis BOUTIN
- 11 Mme Laureline DOUILLARD
- 12
- 13

- 14
- 15 M. Vincent AUFFRAIS
- 16
- 17
- 18

Excusés

Mmes Corinne LE FLEM, Sandra FORGET,
Laura DEPASSE et Charlene PLANCHAIS.
Ms Grégory LEHOURS, Benoit FRABOULET
et Xavier BRUNET.

Secrétaire de séance

M. Régis BOUTIN

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 25 août.

Décisions prises par délégations du conseil municipal au Maire

Dans le cadre de la délégation que le Conseil municipal a attribué le 2 juin 2020 à Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est informé des décisions suivantes :

Passation de marchés selon la procédure adaptée – Délégation donnée au Maire par délibération du 2 juin 2020

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant TTC
24/07/2025	Création des allées et de l'entrée	Parc du Fau	SARL PECOT	19 084.80 €
09/09/2025	Remplacement des robinets thermostatiques	Mairie Escapade	GAUDIN ELECTRICITE	2 557.92 €
22/09/2025	Plantation d'arbres	Derrière le cimetière, Espace Castella et rue des Acacias	CADOREL	5 834.00 €
26/09/2025	Vidéoprojecteur	Espace Castella	PIXEL	1 058.10 €

Décision d'ester en justice

Néant

Droit de Préemption Urbain

Néant

Lancement travaux démolition ancienne Poste et demande de subvention D2025-48

Exposé

Un point sur la demande de financement de la commune au titre du Fond Vert Recyclage Foncier était prévu la semaine dernière en présence, d'élus de la commune, du chargé de mission Villages d'Avenir, de deux techniciens de la DDTM (la cheffe du bureau et le référent territorial), ainsi qu'un cadre d'Atlantique Habitations. En raison d'un contretemps, cette réunion a été annulée.

D'après nos informations, les modalités de financement devront tenir compte notamment du prix de cession des terrains (généralement à l'euro symbolique) aux partenaires participant à l'opération. Les partenaires pressentis sont d'une part Atlantique Habitations pour la construction de logements sociaux et d'autre part la Communauté de Communes Chateaubriant Derval pour la création de la médiathèque intercommunale.

La commune gèrerait la construction de locaux pour les associations et pour les professions médicales et paramédicales.

Dans l'attente du report de cette réunion, il convient de lancer les travaux de démolition de l'ancienne Poste et de l'ancienne école et d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert Recyclage Foncier.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer les travaux de démolition de l'ancienne Poste et de l'ancienne école, estimés à environ 40 000 € (désamiantage, démolition, retrait des cuves à fioul),
- **DECIDE** de solliciter auprès de l'ETAT un financement au titre du Fonds Vert Recyclage foncier,
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment les documents d'urbanisme nécessaires (Permis de Démolir), et les devis,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget.

Communication du rapport d'activités 2024 - Communauté de Communes Chateaubriant Derval D2025-49

Exposé

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adressent chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de leur établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Le film présentant le rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Chateaubriant-Derval est présenté au conseil municipal.

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L. 5211-39 du CGCT,

Après avoir pris connaissance de ce bilan d'activités et entendu les délégués communaux,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes de Chateaubriant Derval.

Fixation de la redevance assainissement au 1^{er} janvier 2026 **D2025-50**

Exposé

Comme chaque fin d'année, VEOLIA, le délégataire demande les délibérations des collectivités pour préparer le nouvel exercice comptable.

L'inflation 2025 est de 0.9%. (Indice des Prix à la Consommation, sur un an, Source INSEE).

Les tarifs actuels sont de 46 € pour l'abonnement et de 1.33 €/m3 pour la consommation.

Il est proposé de maintenir le tarif de l'abonnement et d'augmenter de 2 centimes le tarif de la consommation.

Pour une consommation moyenne de 50 m3, cette hausse représentera 1 €.

Le conseil municipal est invité à définir les tarifs pour l'année 2026.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE les tarifs communaux suivants, à compter du 1^{er} janvier 2026.**

Redevance d'assainissement	Montants
1 - Prime fixe	46.00 €
2 - Prime sur consommation d'eau (dès le 1er m3 d'eau consommé)	1.35 €/m3

Communication du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et du rapport d'activité 2024 **D2025-51**

Exposé

Communication est faite au Conseil Municipal du Rapport d'activités 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable établi par le syndicat Atlantic'eau, et du rapport d'activités 2024 d'Atlantic Eau

Destiné à l'information des usagers et à la transparence dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, ce document comprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers du service.

Une synthèse du RPQS est jointe. La consommation d'eau par jour et par personne est de 105 litres, elle est en baisse. Avec un taux de rendement de 88.7 %, le réseau est en bon état.

Délibération

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de ce bilan d'activités et entendu les délégués communaux,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2024, et du rapport d'activité 2024 d'Atlantic Eau.

Questions et informations diverses

M. le Maire donne les informations suivantes :

- Statistiques effectifs des écoles du territoire Chateaubriant-Derval

Le nombre d'élève scolarisé sur le territoire est passé de 4 133 en 2024 à 4 007 en 2025 (baisse de 126 élèves, soit 3%). Toutes les communes, exceptée Chateaubriant, voient une baisse de leurs effectifs, de 12 à 30 élèves. Saint-Aubin-des-Châteaux est la commune avec la plus forte baisse en nombre (-25 élèves).

- Travaux Escapade

Une réunion de concertation en présence d'élus, du maître d'œuvre, et des directrices de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs, en date du 25 septembre, a permis d'identifier les besoins et souhaits de chacun. La présentation du projet sera étudiée par la commission scolaire, dès réception.

- Pompe à chaleur Espace Castella

Deux devis sont parvenus, dépassant le budget initial. Un troisième devis est attendu dans les prochains jours. Dès réception, une analyse précise sera effectuée par la commission bâtiments, en présence du conseiller en énergie de la collectivité.

- Chaudière à pellets Mairie/Escapade

La réception des travaux est prévue jeudi 2 octobre à 10h. Il convient d'acheter des pellets prochainement. Des informations sur les fournisseurs sont attendues.

- Accident bas du Tertre

La réparation des aménagements de sécurité est à la charge de la collectivité. Après réflexion, le conseil municipal souhaite maintenir les barrières de sécurité en bois, pour une harmonie avec la route de Chateaubriant. Le Maire traitera ce dossier en lien avec les services du Département qui souhaitent réduire la vitesse sur cet axe.

Les prochaines réunions ou événements sont :

- 16 octobre 18h30 commission finances,
- 3 novembre 19h30 conseil municipal,
- 10 novembre 11h00 cérémonie du 11 novembre,
- 15 décembre 19h30 conseil municipal,
- 9 janvier 26 19h00 vœux du Maire.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,



Daniel RABU



Le secrétaire de séance,



Régis BOUTIN